

58^e

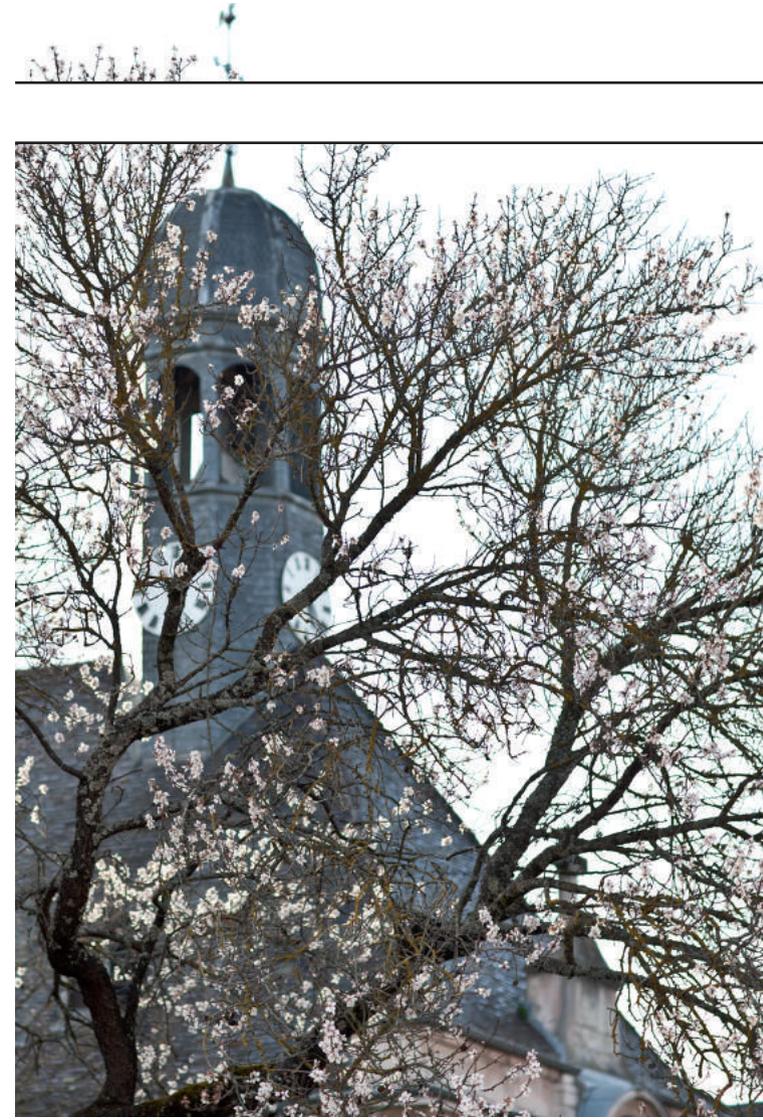


VENTE DES VINS

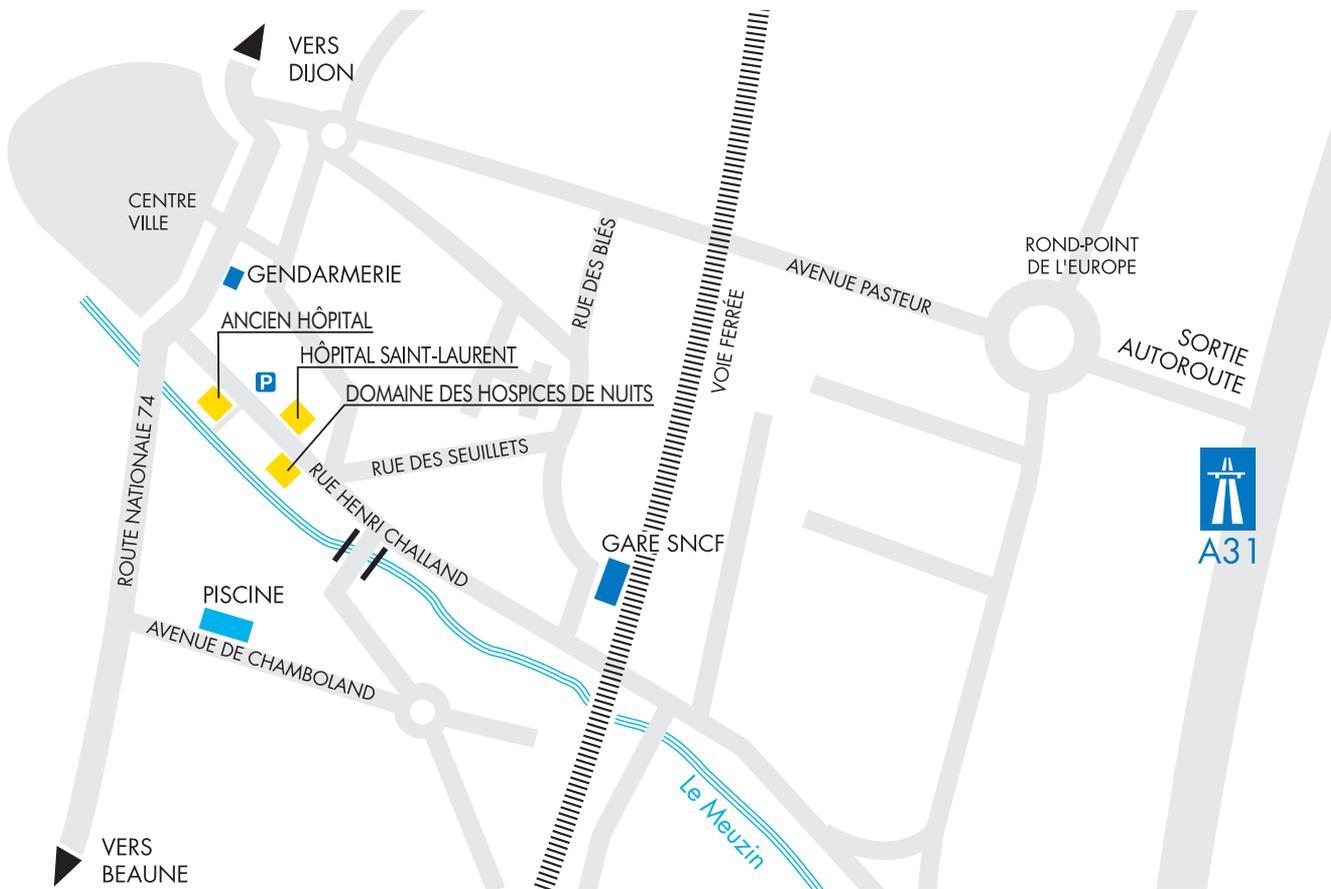
DES HOSPICES DE NUITS-SAINT-GEORGES

SOMMAIRE

PLAN D'ACCÈS	PAGE 2
PROGRAMME	PAGE 3
NOTRE HISTOIRE	PAGE 4
LE CAHIER DES CHARGES	PAGE 8
LE DOMAINE	PAGE 10
DETAIL DES VINS	PAGE 12 à PAGE 15
LES BIENFAITEURS	PAGE 16 à PAGE 18
LE NOUVEL HOPITAL SAINT-LAURENT	PAGE 19



PLAN D'ACCES



Récolte 2018

*Le Directoire,
Le Conseil de Surveillance
seront heureux de vous accueillir à la 58^{ème} Vente
des Vins des Hospices de Nuits-Saint-Georges.*

*La pièce de charité sera vendue
au profit de
l'association " L'Arche à Dijon "*

58^e 
VENTE DES VINS
DES HOSPICES DE NUITS-SAINT-GEORGES

Vendredi 8 mars 2019

Dégustation des Vins du Domaine par les Professionnels
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

Samedi 9 mars 2019

de 9h00 à 12h00 : Dégustation réservée aux professionnels
de 14h00 à 17h00 : Dégustation ouverte au public.

Dimanche 10 mars 2019

9h30 à 11h30 : Dégustation réservée aux professionnels
15h00 à 17h00 : Dégustation ouverte au public.

12h30 : Déjeuner officiel au Château du Clos de Vougeot
15h00 : Vente aux enchères dans le Cellier du Château.

L

HÔPITAL de NUITS-SAINT-GEORGES, d'après les documents d'archives départementales, daterait de 1270.

Le bâtiment, situé dans le clos Faubourg de Beaune, ne comprenait qu'une Maladrerie qui fut détruite entièrement par les guerres civiles et religieuses.

Il fut fondé définitivement en son emplacement actuel en 1633 grâce à Guillaume LABYE, Procureur du Roy.

En 1692, à l'initiative d'Antide MIDAN, prêtre Mépartiste à l'Église St-Symphorien de Nuits, la salle St Laurent est construite. Cette année là a lieu la réception des Soeurs Hospitalières.

Le nouvel hôpital est fondé, l'élan est donné et les bonnes volontés arriveront bientôt de toutes parts. Successivement eurent lieu la construction de la salle Ste-Madeleine puis celle de la salle St-Étienne.

L'Hôpital vit misérablement, uniquement avec l'argent de donateurs, fermant même des lits en période de disette, quand un événement des plus heureux arriva.

En 1694, le Roi Louis XIV désunit les léproseries et maladreries de Sainte-Madeleine de Nuits, St-Bernard de Premeaux, Ste-Madeleine d'Argilly et St-Denis de Meuilley et rattache tous les biens à l'Hôpital de Nuits, permettant ainsi une autonomie financière. C'est Louis XIV qui a demandé également à ce qu'un Conseil de Direction soit créé, que des assemblées

composées de notables de Nuits aient lieu et que toute décision prise soit accompagnée d'une délibération.

Après la révolution, l'administration de l'Hôpital ayant à sa tête Monsieur le Maire de NUITS-ST-GEORGES, fit appel à deux soeurs de la Communauté de l'Hôtel-Dieu de Beaune pour servir à l'Hôpital.

Elles restèrent plusieurs années afin de former du personnel apte à reprendre l'oeuvre en main.

Mère Arnoux fut nommée Mère Supérieure et entreprit en 1832, avec le concours de l'administration, de restaurer et d'embellir cet établissement.

Les Soeurs Hospitalières furent décorées de la médaille militaire pour services exceptionnels rendus à l'armée française lors de la bataille de Nuits en 1870.

La construction de la salle St-Joseph fut réalisée en 1842, celle de la Chapelle en 1844.

En 1934 s'ouvrait le Pavillon Laënnec pour les malades des voies respiratoires.

La tuberculose étant en régression, le bâtiment changea de destination et reçut dès 1961, des personnes âgées relevant du service médecine ou de la section hospice.

L'ouverture de « Mon Bon Repos » eut lieu en 1957 avec 21 chambres à 2 lits.

Des espaces verts ont également été aménagés pour offrir un meilleur environnement à nos pensionnaires. L'année 1975 marque la nouvelle orientation de l'hôpital grâce à la création du service de médecine.

En 1995 a lieu l'ouverture de la nouvelle maison de retraite offrant aux personnes âgées 64 chambres

individuelles sur deux niveaux dans un parc arboré.

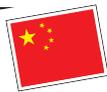
Le Service de soins à domicile créé en 1998 d'abord d'une capacité de 6 places est passé à 20 places en 2002, répondant à un des objectifs de santé publique : maintenir le plus longtemps possible les personnes âgées au domicile.

Enfin, l'année 2002 a été consacrée à la réalisation de nouveaux espaces verts et surtout à la mise en service d'une nouvelle cuverie construite sur un terrain acquis en 1998.

Cette nouvelle cuverie, d'une superficie 450 m² sur deux niveaux, est équipée de 33 cuves et de matériels de vinification modernes. Ainsi, toutes les conditions sont réunies pour vinifier des vins de qualité à partir du meilleur des terroirs du domaine. Cette nouvelle cave accueille les pièces réservées à la traditionnelle vente des vins du domaine des Hospices de Nuits-St-Georges.

Le 1er janvier 2016, le centre hospitalier de Nuits-St-Georges a fusionné avec les Hospices Civils de Beaune et a lancé un ambitieux projet de reconstruction.

Le nouvel hôpital, baptisé Hôpital Saint-Laurent, a ouvert ses portes le mardi 4 septembre 2018 dans des locaux présentant tout le confort et la sécurité d'une structure de soins et d'accueil moderne et adaptée. Un des principaux enjeux de ce projet architectural était de travailler autour d'un objectif commun à tous les acteurs de l'établissement : soigner et accompagner les personnes âgées de la meilleure manière possible.



THE HOSPITAL OF NUITS -ST-GEORGES : HISTORICAL BACKGROUND .

The hospital of Nuits-Saint-Georges, dates from the year 1270. The original building was situated in the Faubourg de Beaune and consisted only of a lazaretto which was entirely destroyed in the course of the civil and religious wars.

In 1633 the Hospital was refounded on its present site by the royal procurator Guillaume LABYE.

The St-Laurent ward was built in 1692, thanks to the efforts of Antide MIDAN, a chantry priest at the church of St-Symphorien de Nuits. The same year saw the arrival of the Nursing Sisters. The new Hospital was founded and the enterprise, attracted benevolent contributions from all quarters.

After the Revolution, the hospital administrators headed by the Mayor of Nuits-St-Georges enlisted the aid of sisters of the Communauté de l'Hotel-Dieu in Beaune to help with the work of the Hospital.

In 1934, the Laënnec Pavilion was opened for sufferers from respiratory diseases. But with the decline in importance of tuberculosis, the building was re-designated in 1961 as a nursing home for old people requiring medical or hospice care.

« Mon Bon Repos », containing 21 two-bed rooms, was opened in 1957. In 1975 the opening of the medical wing marked the hospital's new orientation.

In 1995 the new retirement home was opened offering people over the age of 64 single rooms on two floors in grounds planted with trees.

The Home Care Wing, opened in 1998, initially accommodating 6 people but by 2002 catering for 20, met one of the public health goals: to keep old people as long as possible in their own homes.

Finally, the year 2002 was devoted to the execution of external works with green area, a car park reserved for staff of the establishment and, above all, the construction of new fermenting rooms on the land acquired in 1998.

The new fermenting rooms, with an area of 1250 m² on two floors, are equipped with 33 vats and new generation wine making equipment. In this way all the conditions are brought together to optimise even more the quality of the estate's wines.

Furthermore, the new cellar has received pieces reserved for the traditional sale of wines.

Nuits-St-Georges 医院 历史背景介绍

Nuits-St-Georges 医院的历史要追溯到1270年。该医院最早的建筑位于 Foubourg de Beaune，只有一个传染病院，在屡次内战和宗教战争中被毁。

1633年该医院由皇家检察官 Byiloume LABYE 重建于现在的地址。

在 St-Symphorien de Nuits 教堂的弥撒牧师 Antide MIDAN 的努力下，该医院于1692年建立了 St-Laurent 病房。同年该院开始设有修女护理人员。新医院建立以后，吸引了各个地区的慈善捐赠者。

法国大革命之后，医院管理方在 Nuits-St-Georges 市长的领导下，得到了 Beaune 地区社区医院修女们的帮助，使医院得以正常运营。

1934 Laënnec Pavilion 建成，专为呼吸病患者提供医疗服务。但是由于肺结核病例的减少，该建筑于1961年被重新设计，成为一个护理院，为需要医疗照顾和疾病晚期照顾的老年人提供服务。

1957年医院建成了«Mon Bon Repos»，一共有21个双人房。

1975年医院医务大楼的建成标志着该院新的经营方向。

1995年新的退休人员疗养院建成，在绿树成荫的土地上建起了两层楼，可为64岁以上的退休人员提供一个单人房。

1998年建成的侧翼家庭护理楼最早只能容纳6人，可是在2002就已增加到20人。与公共健康医疗的宗旨保持一致：尽可能让老人在家养老。

2002年医院最终致力于医院外部绿地的营造，修建了员工停车场，除此之外还在1998年审批的土地上建成了新的发酵室装置。

新的发酵室一共有两层楼，450平方米。发酵室配备了33个发酵缸，使用最新一代酿酒装置。在此设施齐备，从而更有效地提升了本单位葡萄酒的品质。





ИСТОРИЧЕСКИЕ СВЕДЕНИЯ О ГОСПИТАЛЕ НЮИ-СЕН-ЖОРЖ

Согласно архивам департамента Кот-д'Ор, основание первого госпиталя в городе Нюи-Сен-Жорж датируется 1270 годом. Это был лепрозорий, расположенный в квартале Фобур-де-Бон, впоследствии полностью разрушенный в ходе гражданских и религиозных войн.

В 1633 году госпиталь был воссоздан королевским прокурором Гийомом ЛАБИ на том месте, где он находится в настоящее время.

В 1692 году, по инициативе священника МИДАНА из церкви Сен-Симфорен, был построен зал Сен-Лоран. В том же году в госпитале начали работать сёстры милосердия. Отосюду в госпиталь стали поступать дары и пожертвования от благотворителей.

После Великой французской революции 1789-1799 гг. по приглашению администрации госпиталя, которую возглавлял мэр города Нюи-Сен-Жорж, сюда прибыли сёстры милосердия из госпиталя Отель-Дье города Бона. Они оказали бесценную помощь в организации работы госпиталя.

В 1934 году был открыт павильон Лаэннек для лечения больных с заболеваниями верхних дыхательных путей. Позже, в связи со значительным сокращением количества больных туберкулёзом, это здание освободилось и было передано другим отделениям. С 1961 года здесь находятся больные пожилого и старческого возраста, которые поступают сюда как из госпиталя, так и из пансионата для престарелых.

В 1957 году был открыт пансионат «Мон бон репо» для лиц пенсионного возраста, который мог принять 42 пациента в комнатах, рассчитанных на двух человек.

В 1975 году в госпитале открылось терапевтическое отделение.

В 1995 году был открыт новый пансионат для престарелых, в котором имеется 64 одноместных номера. Пансионат расположен в двухэтажном здании, окружённом парковой территорией.

В 1998 году было создано отделение медицинского ухода на дому, рассчитанное сначала на 6 пациентов, а с 2002 года – на 20 пациентов. Организация ухода на дому позволяет пожилым людям как можно дольше оставаться жить у себя дома.

Наконец, в 2002 году были осуществлены работы по озеленению территории и созданию зелёной зоны, была создана парковка для персонала, а также построена новая винодельня на участке земли, приобретённом в 1998 году.

Двухэтажное здание новой винодельни площадью 450 м² оснащено 33 ёмкостями для приготовления вина и самым современным винодельческим оборудованием. Таким образом, созданы все условия для оптимизации качества производимых вин.

GESCHICHTE DES SPITALS VON NUITS ST. GEORGES

Nach Urkunden aus dem Archiv des Departements wurde das Spital von Nuits-St-Georges im Jahr 1270 gegründet.

Das Krankenhaus wurde schließlich 1633 an seinem jetzigen Standort von Guillaume LABYE, dem Anwalt der Krone, errichtet.

1692 wurde auf Veranlassung von Antide MIDAN, Erzpriester an der Kirche Saint Symphonien von Nuits, der Laurentiusaal errichtet. In diesem Jahr wurde der Orden der Krankenschwestern in Nuits zugelassen. Das neue Spital wurde gegründet, von allen Seiten erhielt es Unterstützung.

Nach der Revolution wendet sich die Krankenhausverwaltung unter der Leitung des Bürgermeisters von Nuits St. Georges an Schwestern der Gemeinde des Hôtel-Dieu von Beaune, um sie an das Spital zu berufen.

1934 wurde der Pavillon Laënnec für Erkrankungen der Atemwege eröffnet. Nach dem Rückgang der Tuberkulose wurde das Gebäude einer neuen Bestimmung zugeführt und nimmt seit 1961 alte Personen auf, in der Abteilung allgemeine Medizin und Hospiz.

1957 wurde die Abteilung "Mon Bon Repos" mit 21 Doppelbettzimmern eröffnet.

Das Jahr 1975 war geprägt von der Neuaustrichtung des Spitals durch die Schaffung eines medizinischen Versorgungsdienstes.

Im Jahre 1995 fand die Eröffnung eines neuen Altersheims statt, das betagten Menschen 64 Einzelzimmer in einem zweistöckigen Gebäude bietet, das in einem von Bäumen bestandenen Park liegt.

Der 1998 geschaffene Heimpflegedienst mit einer anfänglichen Kapazität von 6 Stellen vergrößerte sich im Jahre 2002 auf 20 Stellen als Antwort auf eine Vorgabe des Gesundheitswesens: ältere Menschen so lange wie möglich zu Hause zu belassen.

Das Jahr 2002 stand schließlich im Zeichen der Ausführung von wesentlichen Umgebungsarbeiten für Grünanlagen und einem Parkplatz für das Betriebspersonal und vor allem des Baus einer neuen Kellerei auf einem im Jahre 1998 erworbenen Gelände.

Diese neue Kellerei von einer Fläche von 1250 m² auf zwei Ebenen ist mit 33 Gärbehältern und Weinbereitungsmaterial der neuen Generation ausgerüstet. Damit sind die alle Voraussetzungen zu einer weiteren Qualitätsverbesserung der Weine der Domäne gegeben.

Außerdem beherbergt der neue Weinkeller die für den traditionellen Weinverkauf aufbewahrten Gegenstände.

Нюи-Сан-Жоржю病院の由来

Нюи-Сан-Жоржю病院は県の古文書資料によれば、1270年にまでさかのぼります。

当時のこの施療院は、1633年、主席検察官であったギョーム・ラビのおかげで、最終的に現在の位置に再建されました。

1692年、サン・サンフォリアン・ド・ニユイ教会のアンテイード・ミダン助任司祭の発意により、サン・ローラン室が建設されました。この同じ年に援助修道士も到着しました。

1975年、医局の開局により、当院の新たな方向性が打ち出されました。

1995年には、緑の公園内に2階建ての新老人ホーム（居室数64）がオープンしました。

1998年に6ヶ所スタートした在宅看護サービスは、2002年には20ヶ所となり、高齢者をできるだけ長い間自宅で暮らさせるという公衆衛生上の目標に添えています。

最後に、2002年には、2001年に獲得した土地での新醸造所の建設を始めとして、緑地や職員専用駐車場の大規模な工事が行われました。

この面積1250m³の2階建ての新醸造所は、33の醸造タンクと新世代の醸造設備が備わり、ドメーヌのワインの質を一層高める条件が揃っています。

さらに新しいワインセラーには、伝統的なワイン販売専用の部屋があります。



Article 1 : ORGANISATION GENERALE

1.1 - Vente en fût

La vente des vins se fera par lots, aux enchères sur le prix de 228 litres environ fût non compris. Les enchères seront reçues hors taxes. Les vins seront délivrés par les Hospices, logés en fûts neufs qui seront facturés au prix coûtant à l'acheteur du vin. Afin de respecter la tradition de loger la récolte des Hospices en fûts neufs, et de maintenir ainsi la qualité et l'activité de la tonnellerie bourguignonne, la reprise des fûts ne sera pas acceptée.

1.2 - Enchère minimum

Dans le cas où les offres faites seraient inférieures au prix minimum fixé par la Commission, celle-ci se réserve le droit de ne pas allumer les feux.

1.3 - Principe des enchères

L'adjudication sera prononcée par le Commissaire-Priseur après l'extinction de deux feux, sans nouvelle enchère survenue pendant leur durée. Lorsque l'adjudication aura été prononcée, aucune réclamation ne sera admise pour enchère tardive. Les enchères seront exprimées en Euros : chaque enchère ne pourra être moindre de 100 Euros. Les co-adjudicataires d'un lot seront solidaires. Le cahier des charges de l'adjudication devra être signé séance tenante par Messieurs les Adjudicataires. Seuls les Adjudicataires ayant signé le cahier des

charges au cours de la vente pourront procéder à l'enlèvement des vins.

1.4 - Faculté de réunion

Seront vendus avec faculté de réunion les lots 3, 7, 11 et 17.

Article 2 : MODALITES DE PAIEMENT

2.1 - Principe général

Le paiement des vins aura lieu : 1/4 1er mai, 1/4 1er juillet, 1/4 1er novembre, 1/4 1er décembre de l'année de vente. Tout acquéreur payant à terme devra fournir caution d'une banque déposée entre les mains du Receveur des Hospices.

Cette caution ECRITE sera exigée de tout acquéreur avant l'enlèvement des vins.

Les vins vendus à l'étranger devront faire l'objet d'une soumission par l'intermédiaire d'un négociant français qui se chargera de l'expédition ainsi que de toutes les formalités douanières ou autres.

Le prix des ventes sera payé, majoré de la taxe à la valeur ajoutée au taux légal en vigueur entre les mains du Receveur des Hospices par chèque bancaire ou sur son compte Banque de France IBAN FR03 3000 1001 83F2 1100 0000 093 BIC BDFEFRPPCCT ; tout terme non acquitté à son échéance produira intérêt au taux d'intérêt légal dans la limite du taux d'usure jusqu'au jour du paiement et la totalité du prix deviendra alors immédiatement exigible. Le paiement des fûts aura lieu au plus tard le 15 octobre de l'année de vente et au comptant.

2.2 - Paiement comptant

Un escompte de 1% sera effectué, sur la base du prix d'achat HT, pour paiement comptant au 1er mai.

2.3 - Frais de vente

Les Adjudicataires paieront comptant, en sus du prix, entre les mains du Commissaire-Priseur (IBAN FR 12 4003 1000 0100 0027 0464 G48 BIC CDCGFRPPXXX Caisse des Dépôts et Consignation de Beaune) pour les vins, 4% plus TVA du montant hors taxe de leur achat. Les vins ne pourront être enlevés sans titre de paiement des frais acquittés.

2.4 - Frais de régie

Les acheteurs feront remplir eux-mêmes toutes formalités de régie. Les frais seront réglés par moitié par l'acheteur et les Hospices.

Article 3 : CONDITIONS D'ENLEVEMENT

3.1 - Principe général

L'enlèvement sera obligatoirement effectué par un négociant enregistré en Bourgogne viticole. Les Hospices exigeront la justification du versement des droits et l'accomplissement des formalités prévues à l'article 2/ 2.3 ci-dessus. Les adjudicataires n'en demeureront pas moins responsables personnellement, tant de l'inobservation de ces formalités et de ses conséquences directes ou indirectes, que du paiement de tous droits qui pourraient être réclamés ultérieurement par les administrations de l'Enregistrement ou des

Contributions indirectes.

La reconnaissance des vins devra être faite dans les 10 jours qui suivront l'adjudication. Passé ce délai, la reconnaissance sera considérée comme faite, les Hospices dégageés de toute responsabilité.

3.2 - Certificat délivré par l'INAO

Conformément à la réglementation, acheteurs et Hospices se conformeront à la législation en vigueur au moment de la vente.

3.3 - Date d'enlèvement et frais d'entretien

L'enlèvement devra être effectué au plus tard le 15 juin. Pour tout enlèvement non effectué à cette date, il sera compté mensuellement, pour frais d'entretien, 1% du prix d'achat pour tout mois commencé. Au cas où l'enlèvement ne serait pas effectué à l'expiration du sixième mois, soit le 15 décembre, la vente serait résiliée de plein droit, les acomptes versés restants acquis. Dans tous les cas, les frais d'entretien seront définitivement acquis aux Hospices.

Article 4 : ELEVAGE DES VINS

La totalité des vins achetés devra obligatoirement être élevée et mise en bouteilles dans la région de production délimitée « Bourgogne vinicole ».

Article 5 : ÉTIQUETAGE DES BOUTEILLES

Lorsque les bouteilles de vin des Hospices seront présentées à la vente, à l'étranger comme en France, l'étiquette principale des Hospices devra

toujours mentionner : l'appellation, le nom de la cuvée, le millésime, la raison sociale et l'adresse de l'acquéreur ou du dernier vendeur. La commande d'étiquettes devra être déposée au régisseur des Hospices, et sera transmise après visa à l'imprimerie Filiber à Nuits-Saint-Georges. Il ne pourra être délivré plus de 330 étiquettes par pièce. Il sera possible aux acheteurs de se procurer à la Maison Filiber des spécimens pour carton.

Article 6 : COMPETENCES JURIDICTIONNELLES

Pour l'entière exécution des clauses et conditions du Cahier des Charges, domicile attributif de juridiction est élu à Beaune, en la demeure du Trésorier et aussi pour les acquéreurs et leurs associés, à moins qu'au moment même de l'adjudication, ces derniers n'aient déclaré un autre domicile en la ville de Beaune.



DETAIL DES VINS

RÉCOLTE 2018

N° Ordre	Appellation	Lot	Qté	Prix	Produits	ACQUÉREURS
	V I N S R O U G E S					
1	Nuits-St-Georges 1^{er} Cru Les Murgers - Cuvée Guyard de Changey 3 pièces	A	3			
2	Nuits-St-Georges 1^{er} Cru Les Corvées Pagets - Cuvée Saint-Laurent 5 pièces	A	2			
		B	3			
3 *	Nuits-St-Georges Les Maladières - Les Brulées - Cuvée Grangier 24 pièces	A	3			
		B	3			
		C	3			
		D	3			
		E	3			
		F	3			
		G	3			
		H	3			
4	Nuits-St-Georges 1^{er} Cru Les Porrets - Saint - Georges - Cuvée Antide Midan 3 pièces	A	3			
5	Nuits-St-Georges 1^{er} Cru Les Boudots - Cuvée Mesny de Boisseaux 3 pièces	A	3			

DETAIL DES VINS

RÉCOLTE 2018

N° Ordre	Appellation	Lot	Qté	Prix	Produits	ACQUÉREURS
	V I N S R O U G E S					
6	Nuits-St-Georges 1^{er} Cru Les Didiers - Cuvée Fagon 9 pièces	A	2			
		B	2			
		C	2			
		D	3			
7 *	Nuits-St-Georges 1^{er} Cru Les Vignerondes - Cuvée Bernarde Delesclache 19 pièces	A	2			
		B	2			
		C	3			
		D	3			
		E	3			
		F	3			
		G	3			
8	Nuits-St-Georges 1^{er} Cru Les Rues de Chaux - Cuvée Camille Rodier 6 pièces	A	3			
		B	3			
9	Nuits-St-Georges Les Lavières - Les Bas de Combe Cuvée Guillaume Labye 5 pièces	A	2			
		B	3			
10	Nuits-St-Georges 1^{er} Cru Les Saint Georges - Les Sires de Vergy Cuvée Georges Faiveley 7 pièces	A	1			
		B	2			
		C	2			
		D	2			

DETAIL DES VINS

RÉCOLTE 2018

N° Ordre	Appellation	Lot	Qté	Prix	Produits	ACQUÉREURS
V I N S R O U G E S						
11 *	Gevrey-Chambertin Les Champs Chenys - Cuvée Irène Noblet 16 pièces	A	2			
		B	2			
		C	3			
		D	3			
		E	3			
		F	3			
V I N S B L A N C S						
12	Nuits-St-Georges 1^{er} Cru Les Terres Blanches - Cuvée Pierre de Pême 3 pièces	A	1			
		B	2			
V I N S R O U G E S						
13	Nuits-St-Georges 1^{er} Cru Les Didiers - Cuvée Cabet 9 pièces	A	2			
		B	2			
		C	2			
		D	3			
14	Nuits-St-Georges Les Saint Julien - Les Plateaux - Cuvée Claude Poyen 5 pièces	A	2			
		B	3			
15	Nuits-St-Georges 1^{er} Cru Les Saint Georges - Cuvée des Sires de Vergy 8 pièces	A	2			
		B	2			
		C	2			
		D	2			

DETAIL DES VINS

RÉCOLTE 2018

N° Ordre	Appellation	Lot	Qté	Prix	Produits	ACQUÉREURS
V I N S R O U G E S						
16	Nuits-St-Georges 1^{er} Cru Les Didiers - Cuvée Jacques Duret 9 pièces	A	2			
		B	2			
		C	2			
		D	3			
17 *	Nuits-St-Georges Les Fleurières - Les Plantes au Baron Cuvée des Soeurs Hospitalières 12 pièces	A	3			
		B	3			
		C	3			
		D	3			
18	Nuits-St-Georges 1^{er} Cru Les Terres Blanches - Cuvée Saint Bernard de Cîteaux 6 pièces	A	2			
		B	2			
		C	2			

* Faculté de réunion pour les lots 3,7,11 et 17.

DONATIONS, LEGS, A L'HOPITAL DE NUITS-ST-GEORGES

1633 : Guillaume LABYE a fait don d'une maison avec jardin pour y établir l'hôpital qui n'était à l'origine qu'une maladrerie pour les passants.

1651 : Legs de tous ses biens et legs de 2230 livres par Félix VAUDREY .

1655 : fondation d'une chapelle avec donation de 1600 livres par Pierre MIDAN et Mme Claude BOURRÉE.

Legs de tous les biens, par Mr Pierre DE PEME

1670 : Legs de 100 livres par Mr THOREY François, chanoine en l'église collégiale de St Denis.

1684 : Donation de 100 livres par Mr Pierre MICAULT, Chanoine de St Denis et de 1000 livres par Mr Edmé JACHET, chanoine de St Denis.

1687 : Donation de 3000 livres par Melle Suzanne MORILLOT.

1688 : Legs de deux ouvrées de vignes par Hugues PERDRIZET.

1690 : Legs de tous ses biens de Monsieur DE BLUET rentier à Cussigny Commune de Corgoloin.

Don de 600 livres par Mr et Me DE LOUIS, propriétaires à Cussigny.

1691 : Donation de 150 livres par Mr David JEANNIARD Curé de Gerland.

1692 : fondation de la 1ère salle commune appelée salle ST LAURENT par Anthide MIDAN prêtre mépartiste, père de cet hôpital.

1693 : Legs de 300 livres par Mme GROS Anne de Nuits.

Legs de 300 livres par Mr Jean SONOYS, somme employée pour acheter et réparer une écurie attenante à l'hôpital.

Donation de 200 livres de Mr Blaise MONNET lieutenant civil à Nuits.

1694 : Legs de tous ses biens par Mr Anthide MIDAN fondateur de l'hôpital.

1697 : Donation du Moulin CHAUDOT par Mme la Présidente BOUHIER de Versalieux.

Legs de 2000 livres par Mr Bénigne DE GIREY Seigneur du Magny, demeurant à Dijon.

1698 : Legs de 200 livres par Mr DE PELUSSIER, seigneur de Ternant.

1700 : Legs de 1200 livres par Mr Félix SONOYS, Maire de Nuits et Marguerite POURCHER, son épouse.

1701 : Legs d'une somme de 1000 livres par Mr TAVEAULT DE RANCY, lieutenant Colonel.

1702 : Legs de 200 livres par Mr Denis POYEN.

Donation de meubles et des 147 livres par Melle Robert PIERRETTE, Soeur hospitalière.

1703 : Legs de 3000 livres par Mr Chrétien TRIBOLLET ancien conseiller du Roy.

1704 : Don de 300 livres par Mr Félix SONOYS dans le but d'acheter deux lits.

Don de 300 livres par Mr DE LA PIERRE, Seigneur du Poisot.

1706 : Donation d'un jardin et de 195 livres par Bernarde GIRAUD, Supérieure de l'hôpital.

1707 : Legs de 1000 livres par Mr DE SAINT MARTIN.

1709 : Legs de 450 livres par Humbert JACHET, Abbé.

1711 : Donation de 300 livres par Mme Michelle THIBAUDET Veuve de Pierre LAFONTAINE.

Donation de 4000 livres et fondation de 2 lits et de services religieux par Catherine JANT.

1713 : Legs de 2000 livres par Mr DU MAGNY.

1717 : Donation de 550 livres par Melle Philippe MAGNIEN et Mr François MAGNIEN son frère.

1723 : Legs de 14000 Livres de Nicolas JACHET, Conseiller au Grand Conseil à Paris.

1727 : Donation de 2000 livres par Melle Marguerite NAVETIER de Nuits.

Donation d'un domaine à Echenon et de 4000 livres par Mr Edmé LAMY.

1730 : Donation de 1870 livres par François MAGNIEN.

1731 : Legs de tous ses biens par Claude POYEN Legs le plus important de ceux faits à l'hôpital de Nuits.

1733 : Legs de 660 livres par Pierrette SEURRE. Supérieure de l'Hôpital de Nuits.

1735 : Donation de 1160 livres par Joseph ROUSSEAU Chanoine à Beaune.

1738 : Don de 1000 livres par la Marquise de SPADA. Legs de 1300 livres par Pierre NAVETIER, Curé de Premeaux.

1739 : Don de 3220 livres pour la fondation d'un lit par Mr Paul FERRIER DU TERRAIL, Prieur et Grand Doyen de ST VIVANT.

Legs de 1500 livres de Messire Jacques DEFAURE FERRIERE Prieur et Grand Doyen de ST VIVANT.

1741 : Don d'une somme de 1000 livres par Mr LAMY DE SAMERIEY.

BIENFAITEURS

1747 : Legs de 500 livres par Mr DE CLUGNY Doyen de l'Église de Dijon.

1749 : Legs de 600 livres par Melle Marie CLÉMENT de Nuits.

Don de 2000 livres de Mr POURCHER, Conseiller du Roy, Maire de Nuits et Dame Françoise DEREPAIS son épouse.

1750 : Don de 1500 livres par Mr BOUBET DE RUINET, Prêtre, ancien curé de Corgengoux.

1755 : Don de 5000 livres par J.P. MORIN et Anne GRIMON, son épouse marchand tailleur d'habits à Dijon.

1757 : Legs de tous ses biens par Mme Françoise LAURENT, Veuve Denis TOURNOIS de Nuits.

1758 : Legs de 500 livres par Mr Claude VACHET, Chanoine à Nuits.

1759 : Don de 400 livres par Mme DEREPAIS, Veuve de Mr POURCHER, Maire de Nuits.

1760 : Legs de tous ses biens par Marguerite COLINET Soeur Hospitalière.

1762 : Legs de tous ses biens de Mr Pierre MAGNIEN et M.L. PRUDHON son épouse, Bourgeois à Nuits.

1764 : Don de 150 livres par Mr JOLY DE BEVY.

1767 : legs de 200 livres par Mr Claude MAREY, Écuyer Secrétaire du Roy, près le parlement de Dijon.

1770 : Legs de 200 livres par Mr MAREY, Maire de Nuits.

1772 : Legs de 135 livres par Magdelaine PRUDHON de Nuits .

1774 : Legs de 1000 livres par Mr G. Charles LIGERET, Avocat à Nuits.

1776 : Legs de 400 livres par Mme Françoise Thérèse MARTENNE épouse de Mr Charles DURAND, lieutenant Civil.

1779 : Legs de 1500 livres par Mr Jean DE BONAFFOUS DU TERRAIL, ancien grand Doyen de ST VIVANT.

1782 : Don de 300 livres par Mr Le Président de BEVY
1787 : Don de 6000 livres pour la fondation d'un lit par Mr CORTOIS Seigneur de Quincey destiné à recevoir les malades domiciliés dans la paroisse de Quincey.

1788 : Legs de 800 livres par Mr Charles DURAND lieutenant Civil.

1793 : Legs de 600 livres par Mr HUBERT JOSEPH PASQUIER de Villars-Fontaine.

1810 : Donation d'un petit domaine situé à FUSSEY par Mr Étienne MILLOT.

1818 : Donation de onze pièces de terre sur Longecourt par Mme Françoise GUYARD DE CHANGEY Veuve PREVOLT DE CHANTEMESLE, à charge de recevoir tous les malades indigents d'Échevronne, Changey et Fussey.

1825 : Legs de deux mille francs par Mme Veuve PREVOLT de Chantemesle née GUYARD DE CHANGEY.

1834 : Legs de son domaine de Chorey par Mr Claude MARECHAL propriétaire à Beaune.

1869 : Legs de 3000 francs par Mr Guillaume Félix MAREY propriétaire à Nuits.

1885 : Don de 12000 francs par Mme Jeanne dite Jenny BAUZON Veuve CARRIER, propriétaire rentière à Premeaux.

1886 : Legs de 10000 francs par Mr Joseph Philibert

CAUMONT BREON ,ancien Conseiller Général du Canton de Nuits pour la fondation d'un lit en faveur des habitants malades et pauvres de Meuilley.

1886 : Don de 1000 francs de Mr Louis PHILIBERT LIGERET et Joseph Gabriel LIGERET, propriétaire à Nuits.

1887 : Legs de 800 francs par Mme Pierrette DUGON de Flagey les Gilly.

1890 : Donation de divers immeubles et une propriété par M.G. BAPTISTE GRANDNE ROY de Nuits comprenant plusieurs parcelles de terre et vigne sur Nuits et Vosne Romanée d'une contenance de 21 ares 51C.

Don de mille francs par Melle Jeanne PIERROTTE Sophie DE GASSENDI, Veuve de Mr Ernest MAREY.MONGE.

1895 : Legs de mille francs pour l'ornement de la chapelle par Mme Clémence Thérèse VIENOT Veuve BRITSCHGI.

1915 : Legs de 2000 francs par Mr DARANTIERE Paul, Notaire à Dijon.

Legs de sa maison, rue Félix Tisserand par Mr François MIGNOTTE, Charpentier à Nuits.

1923 : Don de 4000 francs par Mr Joseph FAIVELEY de Nuits.

1924 : Legs de tous ses biens par Mr Claude BARVILLER à Gilly-Les-Vougeot.

1927 : Don de 1000 francs par le Conseil Administratif de la Caisse d'Épargne de Dijon.

BIENFAITEURS

1929 : Don d'une somme de 3000 francs par Mme Veuve NATROT Bastien de Nuits.

1931 : Legs d'un monument portant le médaillon des figures de Mr et Mme GRANGIER par Mr CORBAPON de Vougeot.

1933 : Legs de sa propriété, située à la Serrée à Nuits-St-Georges par Melle BONNARD Marie-Antoinette.

1936 : Legs de 675 francs de Mr Pierre MARCILLET de Meuilley

1937 : Legs de 10000 francs par Mme Veuve DE Joux née VAUDELIN Marie de Dijon.

1938 : Legs de 1000 francs de Melle Louise MILLOT demeurant rue de Dijon à Nuits-St-Georges.

1939 : Legs de la moitié de sa fortune par Jules CAUMONT de Meuilley.

1940 : Legs de 30000 francs par Mr J.B. TAINURIER de Nuits-St-Georges.

1944 : Legs de 20000 francs par Mme DESLANDES Edmonde de Comblanchien.

1960 : Donation d'actions par Mr BEAUX et Mme Marie DEBU son épouse demeurant à Paris 8e.

1967 : Legs de Melle ENGEL de Nuits en faveur de l'Hôpital.

1978 : Don d'un fauteuil Voltaire par Mme Maria PECH, pensionnaire à l'établissement.

1988 : Don d'un téléviseur couleur par le Secours Catholique et la Croix Rouge.

1989 : Don du 1/3 de la vente de sa maison par Mr André FORGEMONT de Nuits-St-Georges, soit 80000 francs, et d'un téléviseur couleur.

1990 : Don par la Confrérie des Chevaliers du Tastevin, depuis de nombreuses années d'un service de gâteau pour tous les pensionnaires et l'ensemble du personnel à l'occasion de la St Vincent tourmente.

1991 : Legs de Mademoiselle Georgette JEANNIARD de Nuits-St-Georges, pensionnaire à l'établissement, de ses vignes LES SAINTS JULIEN, LES ARGILLATS, AUX SAINTS JACQUES.

1991 : Don de 100 000 F de la Maison Pierre LAFOREST de Nuits-St-Georges.

1994 : Legs de Madame NOBLET Irène de ses vignes PETITE CHAPELLE de 28 ares 13 et LES CHAMPS CHENYS de 83 ares 86 situées à Gevrey-Chambertin

1999 : Don de 100 000F de M. Etienne ROUSSEAU pensionnaire à l'établissement.

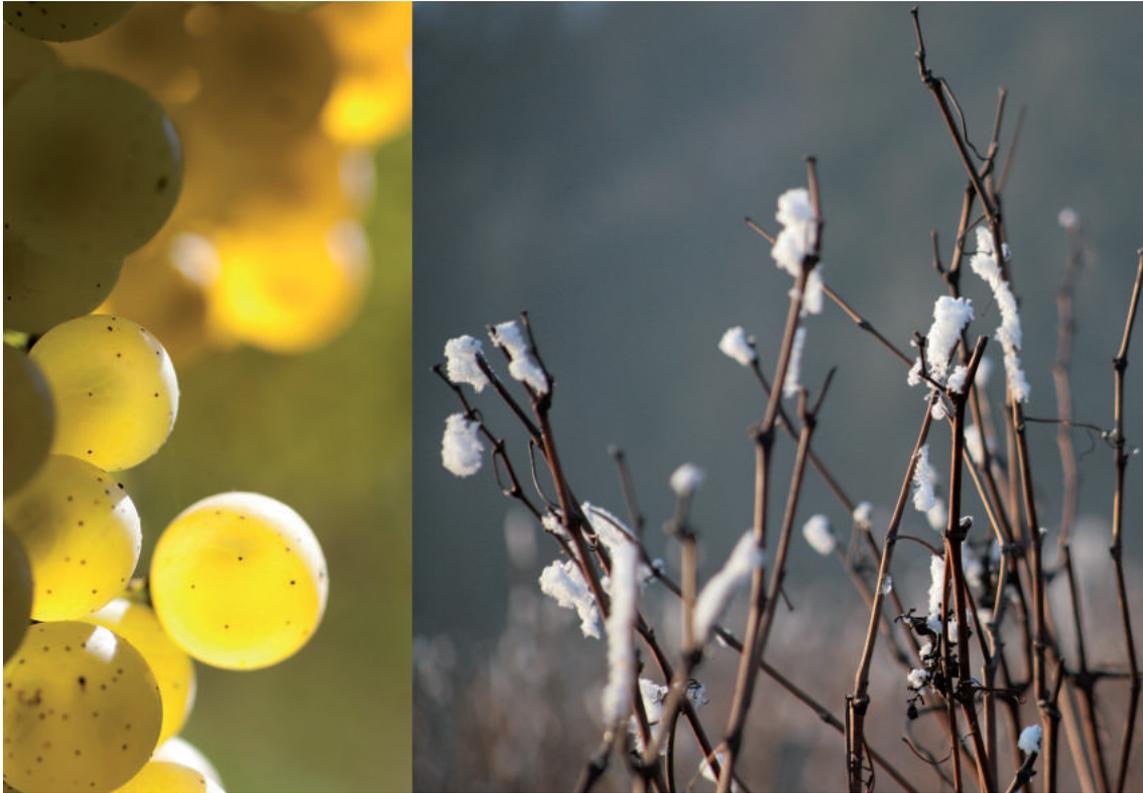
2001 : Legs de Mme Edmée DUFOULEUR de Nuits-Saint-Georges du quart des biens dépendant de sa succession comprenant en outre une maison. Don de 27 750F de Madame LEMAITRE-MONGIN de Nuits-Saint-Georges .

2004 : Legs de Mr Georges JEANNIARD, une vigne au lieudit Aux Saints Juliens, une vigne au lieudit Aux Saints Jacques et une vigne au lieudit Les Argillats.

2008 : Legs de Mme Marguerite BRESSET de 358 181,37 €.

2018 : le nouvel hôpital Saint-Laurent à Nuits-Saint-Georges







HOSPICES
DE NUITS-SAINT-GEORGES

55 rue Henri Challand, 21700 Nuits-Saint-Georges - Tél : 03 80 62 67 04
hospices.nuitssaintgeorges@ch-beaune.fr - www.hospicesdenuits.com